

Prenez rendez-vous

Les demandes de visa sont acceptées au Centre français des demandes de visa, sur rendez-vous. Prenez rendez-vous pour déposer votre demande dans le centre de demande de visa VFS GLOBAL.

Les demandeurs qui sont époux/épouse de français qui possèdent des documents complets avec certificat de transcription de mariage et "livret de famille" sont exempts de frais de service et de visa, et ne nécessitent pas de rendez-vous pour soumettre leur demande au Centre France de demande de visa.

Le centre de réception des demandes de visa à Abou Dhabi n'accepte que les demandes de visa émanant de personnes détenant un permis de résidence délivré par l'émirat d'Al Ain et d'Abou Dhabi. Les personnes résidant dans les Émirats de Dubaï / Sharjah / Ras Al Khaimah / Ajman / Umm Al-Quwain / Fujairah seraient tenues de présenter leur demande au Centre des demandes de visa à Dubaï.

Un paiement sécurisé doit être effectué via une carte de crédit sur le site, pour une confirmation immédiate du rendez-vous. En retour, vous recevrez une lettre de rendez-vous pour votre visa. Ayez une copie de votre lettre de rendez-vous lorsque vous vous rendez au centre des demandes de visa.

Chaque personne demandant un visa nécessite un rendez-vous séparé et soumet une demande distincte. Par exemple, si une famille ou un groupe de cinq personnes demande un visa, 5 rendez-vous doivent être pris.

Les rendez-vous sont en forte demande; par conséquent, les candidats sont priés de prendre rendez-vous à l'avance.

Si le paiement échoue, un nouveau rendez-vous ne peut être planifié qu'après 1 heure.

Dans le cas où vous rencontriez des problèmes lors de la planification de votre rendez-vous, écrivez-nous à <mailto:info.FranceUAE@vfshelpline.com> avec les détails suivants:

- Prénom
- Numéro de passeport
- Numéro de contact

Sinon, vous pouvez nous appeler au +971 4-2055999 pour obtenir de l'aide.

Assurez-vous de prévoir suffisamment de temps avant la date de votre départ pour prendre rendez-vous afin de faire examiner votre demande.

Vérifiez les temps d'attente moyens pour un rendez-vous afin de vous assurer que vous pouvez soumettre votre demande trois mois à deux semaines avant la date de votre départ.

Reprogrammer un rendez-vous:

Vous avez le droit de reporter votre rendez-vous deux fois et jusqu'à deux jours ouvrables avant la date prévue.

Tout changement de date sera considéré comme un nouveau rendez-vous et de nouveaux frais de service seront applicables.

Annuler un rendez-vous:

Si vous souhaitez annuler votre rendez-vous, les frais de service ne seront pas remboursés. Les rendez-vous ne peuvent être annulés que 2 jours ouvrables avant la date prévue.

Afin de prendre un nouveau rendez-vous, un nouveau paiement de service sera applicable.

Termes et conditions

Les frais de service ne sont pas remboursables dans les situations suivantes et un nouveau rendez-vous devra être programmé:

- Si vous manquez votre rendez-vous à la date prévue
- Si vous êtes en retard pour votre rendez-vous et ne pouvez pas être hébergé le même jour
- Si votre demande est incomplète conformément aux directives et si la demande ne peut être acceptée
- Si vous décidez de ne pas poursuivre l'application
- Si vous annulez votre rendez-vous

Veillez cliquer sur le lien approprié:

Pour prendre rendez-vous, [cliquez ici](#)

Pour reprogrammer votre rendez-vous, [cliquez ici](#)

Pour annuler votre rendez-vous, [cliquez ici](#)